



Je possède un restaurant avec une terrasse

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 16 février 2008

Je possède un restaurant avec une terrasse. Est ce que je peux l'aménager avec un toit pour protéger les clients avec un bar pour servir de l'alcool ?

Réponse :

Bonjour, Notre domaine de compétence se limite à l'application des lois qui protègent contre le tabagisme. Nous vous remercions de limiter vos questions à ce domaine précis.